

CHER ELECTEUR!

Afin de faciliter le travail du comité de dépouillement du scrutin, nous vous prions de vérifier cet avis et de le présenter le jour du vote.

Vous ne pouvez voter qu'en personne, sur présentation d'un justificatif d'identité.

J'attire votre attention sur le fait que vous devez présenter au comité de dépouillement du scrutin le document administratif justifiant de votre lieu de résidence en Hongrie. En l'absence de celui-ci, le comité de dépouillement du scrutin ne peut pas autoriser le vote.

Si vous ne pouvez vous présenter au bureau de vote indiqué au recto le jour du vote, vous pouvez vous renseigner sur les possibilités de vote auprès du bureau électoral de votre mairie.